

**Direction Recherche Innovation Valorisation**

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 74 31 06

Mél. : vpcr@univ-grenoble-alpes.fr

---

**Extrait des délibérations  
de la commission de la recherche du conseil académique  
de l'Université Grenoble Alpes**

**Séance du jeudi 30 janvier 2025**

---

**N° 16 CR 30.01.2025**

*L'an deux mil vingt cinq, le trente janvier à quatorze heures, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière dans l'amphithéâtre du bâtiment IMAG, sous la présidence de Monsieur Serge Slama, Président du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.*

**Point à l'ordre du jour : Règlement intérieur du LaRAC**

**Président de séance : Serge Slama**

**Membres présents:** Cécile Vanhaverbeke, Serge Slama, Hervé Lerat, Véronique Beaulande-Barraud, Emily Tubbs, Olivier Gallot-Lavallée, Moira Courseaux, Henda Djeridi, Gaele Dechamp, Pascal Perrier, Gwenaël Delaval, Jérémie Klein, Manon Traversaz, Malika Bastin-Hammou, Thierry Gallay, Carole Duboc, Max Langer, Monika Spano, Benoit Rey, Sonia Kerfa, Coriandre Vilain, Baptiste Devyver, Anne-Sophie Brun-Wauthier, Frédéric Chandezon, Nassira Boudjada, Laure Vignal, Claire Rome, Marie Demeilliez.

**Membres représentés :** Jocelyn Chanussot à Malika Bastin-Hammou, Anne Millet procuration à Monika Spano, Bernard Tourancheau procuration à Véronique Beaulande-Barraud, Théo Abadie procuration à Manon Traversaz, Manolis Perrot procuration à Moira Courseaux, Guy Parmentier procuration à Henda Djeridi, Patrice Morand procuration à Cécile Vanhaverbeke, Cédric Clastres procuration à Thierry Gallay, Angélique Saillet procuration à Jérémie Klein, Sarah Orsini procuration à Gwenaël Delaval, Alexey Evstratov procuration à Pascal Perrier, Bérengère Deschamps procuration à Carole Duboc, Stéphane Sadoux procuration à Anne-Sophie Brun-Wauthier, Laurence Bouillet procuration à Coriandre Vilain, Christian Bordas procuration à Frédéric Chandezon.

*Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les décisions individuelles, de sa notification.*

**Les conseillers de la Commission recherche du Cac de l'UGA sont invités à se prononcer sur la proposition de règlement intérieur du LaRAC.**

Le vote anonyme est opéré à l'issue des délibérations des membres de la commission.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	28
Membres représentés	15
Nombre de votants	43
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur du LaRAC.**

Fait à Saint-Martin-d' Hères, le 14 février 2025

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président recherche

  
Philippe Roux



*Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les décisions individuelles, de sa notification.*